



CONSEIL DE SÉCURITÉ

DOCUMENTS OFFICIELS

VINGT-HUITIÈME ANNÉE

1686^e SÉANCE : 26 JANVIER 1973

NEW YORK

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Pages</i>
Ordre du jour provisoire (S/Agenda/1686)	1
Déclaration du Président	1
Adoption de l'ordre du jour	2
Demande du Panama concernant la tenue d'une réunion du Conseil de sécurité à Panama :	
Deuxième rapport du Comité du Conseil de sécurité pour les réunions hors siège du Conseil (S/10868)	2

NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

Les documents du Conseil de sécurité (cotes S/. . .) sont, en règle générale, publiés dans des *Suppléments* trimestriels aux *Documents officiels du Conseil de sécurité*. La date d'un tel document indique le supplément dans lequel on trouvera soit le texte en question, soit des indications le concernant.

Les résolutions du Conseil de sécurité, numérotées selon un système adopté en 1964, sont publiées, pour chaque année, dans un recueil de *Résolutions et décisions du Conseil de sécurité*. Ce nouveau système, appliqué rétroactivement aux résolutions antérieures au 1er janvier 1965, est entré pleinement en vigueur à cette date.

MILLE SIX CENT QUATRE-VINGT-SIXIÈME SÉANCE

Tenue à New York, le vendredi 26 janvier 1973, à 11 h 30.

Président : M. Chaidir ANWAR SANI (Indonésie).

Présents : les représentants des Etats suivants : Australie, Autriche, Chine, Etats-Unis d'Amérique, France, Guinée, Inde, Indonésie, Kenya, Panama, Pérou, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Soudan, Union des Républiques socialistes soviétiques et Yougoslavie.

Ordre du jour provisoire (S/Agenda/1686)

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Demande du Panama concernant la tenue d'une réunion du Conseil de sécurité à Panama :
Deuxième rapport du Comité du Conseil de sécurité pour les réunions hors siège du Conseil (S/10868).

La séance est ouverte à 11 h 55.

Déclaration du Président

1. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'anglais*) : Avant de passer à l'ordre du jour, permettez-moi d'adresser mes condoléances à nos collègues d'Afrique et à la population de la Guinée (Bissau) et du Cap-Vert à l'occasion de la mort de M. Amílcar Cabral, chef du mouvement de libération en Guinée (Bissau). C'est avec bouleversement, horreur et une profonde tristesse que nous avons appris la nouvelle de son assassinat il y a quelques jours. Bien que le PAIGC (Partido Africano da Independência da Guiné e Cabo Verde) et le mouvement de libération aient perdu un dirigeant éminent, je suis convaincu que la lutte pour la liberté en Guinée (Bissau) et au Cap-Vert se poursuivra, s'intensifiera et sera menée avec une volonté plus grande encore de vaincre. Je suis également convaincu qu'arrivera le jour dont parlait M. Cabral lorsqu'il est venu à l'ONU pendant la dernière session de l'Assemblée générale et que la lutte des peuples de la Guinée (Bissau) et du Cap-Vert aboutira à la liberté et à l'indépendance de leur pays. Je voudrais répéter que l'Indonésie n'a jamais cessé d'appuyer cette lutte.
2. Je voudrais également saisir cette occasion pour exprimer mes condoléances au représentant des Etats-Unis et à ses collègues à l'occasion du décès de l'un des grands dirigeants de son pays, l'ancien président Lyndon Baines Johnson. Le monde a perdu un grand homme d'Etat.
3. Bien que le Conseil de sécurité n'ait pas été en mesure de contribuer directement à la solution de la guerre du

Viet-Nam, je me crois autorisé, en tant que représentant d'un pays de l'Asie du Sud-Est, à exprimer mes sentiments de profonde satisfaction et de soulagement du fait qu'un accord soit intervenu entre le Gouvernement des Etats-Unis et le Gouvernement de la République démocratique du Viet-Nam mettant fin aux combats au Viet-Nam. Demain, lorsque le cessez-le-feu deviendra un fait après la signature de l'accord par les parties intéressées, les combats au Viet-Nam, qui ont duré plus d'une génération, s'achèveront enfin. J'espère sincèrement que le cessez-le-feu dans la République khmère et au Laos suivra sous peu.

4. Le cessez-le-feu au Viet-Nam constitue une étape très importante vers la paix, non seulement pour ce pays mais pour l'ensemble de l'Asie du Sud-Est. Mais il reste encore beaucoup à faire si l'on veut redonner une paix durable au Viet-Nam ravagé par la guerre, comme à la République khmère et au Laos. Une conférence pour la paix aura lieu avant un mois. Je voudrais exprimer mon espoir et ma conviction sincère que les dirigeants qui détiennent le sort de la paix entre leurs mains continueront de faire preuve de sagesse, de sens des responsabilités et de générosité au cours des négociations, afin que la mort, les souffrances et la dévastation ne reviennent pas s'abattre sur le Viet-Nam et l'Asie du Sud-Est.

5. Les pays de l'Asie du Sud-Est ont besoin de paix afin d'assurer le succès de leurs efforts dans le domaine du développement économique et de la reconstruction. Ils ont besoin de paix pour pouvoir créer une société qui connaisse une justice sociale et une prospérité suffisantes afin que leurs populations jouissent de l'existence dans la liberté et l'indépendance pour lesquelles elles ont combattu. La paix en Asie du Sud-Est ne saurait manquer de contribuer à la paix dans le monde.

6. L'Indonésie a eu l'honneur d'être appelée à jouer un rôle avec d'autres dans les efforts destinés à apporter une paix durable au Viet-Nam et au reste de l'Asie du Sud-Est. Consciente de ses responsabilités envers la région à laquelle elle appartient et le monde dont elle fait partie, l'Indonésie s'efforcera de contribuer au mieux à ces efforts, dans la limite de ses modestes possibilités, de manière positive et constructive.

7. Pour ce qui est du Conseil de sécurité, je voudrais exprimer l'espoir qu'à un moment donné il sera en mesure de jouer un rôle positif en apportant une paix durable au Viet-Nam et à l'Asie du Sud-Est, dans l'exécution de la tâche qui lui est assignée par la Charte en tant qu'organe de l'Organisation des Nations Unies chargé au premier chef de

la paix et de la sécurité internationales, ce qui, à mon avis, n'a jamais visé à exclure une partie quelconque du monde.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Demande du Panama concernant la tenue d'une réunion du Conseil de sécurité à Panama

Deuxième rapport du Comité du Conseil de sécurité pour les réunions hors siège du Conseil (S/10868)

8. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'anglais*) : A sa 1685^{ème} séance, le 16 janvier, le Conseil de sécurité a prié le Comité pour les réunions hors siège du Conseil d'examiner tous les aspects des arrangements nécessaires pour la réunion qui aura lieu dans la ville de Panama du 15 au 21 mars et de présenter un rapport au Conseil le 26 janvier au plus tard. Le Comité a beaucoup travaillé au cours des dix journées qui lui étaient imparties et a préparé le rapport dont le Conseil est actuellement saisi et qui figure au document S/10868. Au paragraphe 22 de ce rapport, le Comité a décidé de soumettre au Conseil un certain nombre de recommandations et, au paragraphe 23, il recommande au Conseil d'adopter un projet de résolution.

9. Si aucun membre du Conseil ne désire prendre la parole pour l'instant, je considérerai que le Conseil accepte les recommandations contenues dans le rapport du Comité et qu'il entend également adopter sans opposition le projet de résolution qui figure au paragraphe 23.

A l'unanimité, le projet de résolution est adopté¹.

10. **M. BOYD** (Panama) [*interprétation de l'espagnol*] : Monsieur le Président, bien que vous ayez fidèlement interprété les sentiments de tristesse que nous éprouvons tous à la suite du décès du dirigeant Amílcar Cabral et bien que, au sein du Comité du Conseil de sécurité pour les réunions hors siège du Conseil, nous ayons exprimé, le 22 janvier, au nom de la délégation panaméenne notre profonde douleur à la suite du décès du chef du parti de l'indépendance de la Guinée (Bissau) et du Cap-Vert, aujourd'hui, au cours de cette réunion du Conseil, nous tenons à déclarer que nous avons été très touchés devant la réaction du monde entier à la suite de ce cruel assassinat. Le sens politique de ce grand dirigeant africain, sa personnalité même, inspireront ceux qui poursuivront jusqu'au bout la lutte pour obtenir la libération complète de leurs peuples. Le Panama déclare à nouveau qu'il continuera de donner son appui à la lutte des patriotes qui, comme Cabral, combattent le régime colonialiste du Portugal en Afrique. Nous exprimons nos sincères condoléances aux délégations guinéenne, kényenne, et soudanaise qui, avec nous, partagent des responsabilités au sein du Conseil.

11. De même, nous désirons exprimer publiquement nos condoléances à la délégation des Etats-Unis d'Amérique à la suite du décès de l'ancien président Lyndon B. Johnson.

12. La délégation panaméenne tient à remercier très chaleureusement tous les membres du Conseil d'avoir approuvé sans opposition la proposition faite par mon gouvernement de tenir dans notre capitale une réunion du Conseil de sécurité du 15 au 21 mars 1973, et nous tenons également à déclarer qu'il a été possible d'atteindre ce but grâce à la manière judicieuse et à l'habileté dont a fait preuve le président Chaidir Anwar Sani, sous la direction duquel le Comité est parvenu à élaborer un rapport unanime qui a été accueilli par tous avec une grande satisfaction.

13. De même que les réunions tenues en Afrique ont eu des résultats de grande portée, la seule annonce de l'accord obtenu aujourd'hui aura des répercussions très positives dans toute l'Amérique latine. L'examen des problèmes latino-américains concernant la paix et la sécurité n'a pas progressé de façon satisfaisante au cours des dernières années, et nous aurons à Panama une occasion précieuse d'aborder ces problèmes et d'en rechercher la solution.

14. Pendant dix jours, le Comité a discuté des problèmes administratifs, financiers, techniques, juridiques et politiques complexes relatifs aux réunions qui doivent se tenir à Panama, et il a accompli un travail utile et précieux aboutissant à la présentation des recommandations importantes qui ont recueilli notre approbation officielle. Le Comité a surmonté de nombreuses difficultés et, s'il a présenté un rapport très complet, c'est grâce à la patience et à la bonne volonté de tous, et en particulier du Secrétaire général.

15. Il est juste de reconnaître le travail important et l'aide précieuse fournis par le Bureau des services généraux, par le Service financier, par le Service des conférences, par le Service de l'information et par le Service juridique. La délégation panaméenne tient à exprimer sa reconnaissance à tous ces services, de même que sa sympathie personnelle aux secrétaires généraux adjoints qui nous ont apporté leur collaboration. Les fonctionnaires du Secrétariat et du Conseil doivent maintenant achever rapidement les préparatifs afin que les réunions de Panama puissent avoir lieu comme prévu.

16. Sur le plan politique, le Comité est arrivé, avec efficacité et sagesse, à élaborer un ordre du jour qui constitue une synthèse excellente des points proposés par le Ministre panaméen des relations extérieures, qui figurent dans le document S/10858. Dans le cadre de l'énoncé général que nous avons élaboré, il sera possible d'aborder au Panama, dans l'optique latino-américaine, tous les sujets intéressant le maintien de la paix dans notre région et dans le monde entier et contribuant à son renforcement.

17. Sur le plan financier, les dépenses prévues de la part de l'ONU sont considérées comme raisonnables, et on estime de façon générale qu'elles pourront être absorbées sans grande difficulté d'ordre budgétaire. Au cours des débats du Comité, le Panama, avec l'appui de la grande majorité des membres, a bien établi le principe selon lequel son gouvernement a eu raison lorsqu'il a invoqué le paragraphe 3 de l'Article 28 de la Charte en tant que norme

¹ Voir résolution 325 (1973).

juridique s'appliquant à ce cas. Etant donné l'efficacité des fonctionnaires du Secrétariat et l'expérience d'Addis-Abeba, nous sommes persuadés que les dépenses occasionnées par cette réunion seront maintenues à un niveau satisfaisant. Mon pays réitère sa volonté de contribuer d'une manière adéquate à subvenir à ces dépenses.

18. La solidarité, la sympathie et l'appui unanime — je dis bien, l'appui unanime — de tous les pays d'Amérique latine à l'égard de la réunion du Conseil à Panama valent la peine d'être soulignés une fois de plus car ils nous rendent optimistes quant aux résultats positifs qui pourront découler de cette réunion.

19. C'est avec une véritable émotion que nous avons appris le geste noble et spontané du groupe africain en vue d'apporter son appui aux frères d'Amérique latine pour que la réunion du Conseil de sécurité à Panama soit couronnée de succès.

20. Aux pays du groupe asiatique, au tiers monde et, en général, à tous ceux qui nous ont encouragés et ont fait preuve de confiance quant aux résultats de ces démarches, le Gouvernement et le peuple panaméens adressent leurs très sincères remerciements. Le Panama se propose d'entamer des consultations et de procéder à un échange de vues pour trouver un dénominateur commun pour toutes ces questions qui nous unissent dans la lutte pour parvenir à un monde où règnent la paix et la sécurité pour tous. Avec l'Amérique latine, nous nous efforcerons de trouver une position commune qui profite au continent.

21. Quant aux problèmes du Panama, nous aimerions que le Conseil trouve dans le cadre de la Charte des formules qui permettent de désamorcer la situation explosive qui existe dans mon pays, étant donné l'enclave de type colonialiste que l'on appelle la Zone du canal de Panama, qui divise notre territoire en deux et empêche notre intégration territoriale, politique, économique et sociale.

22. Il est parfaitement évident que puisque l'ONU a été créée pour préserver l'humanité du fléau de la guerre son principal objectif doit être le maintien de la paix. C'est la raison pour laquelle la Charte, dans ses buts et principes, fixe comme le premier d'entre eux "maintenir la paix et la sécurité internationales" au moyen de mesures efficaces afin que le règlement des différends susceptibles de conduire à des ruptures de la paix se fasse conformément aux principes de la justice et du droit international. Pour que ces principes soient appliqués efficacement, la Charte, à l'Article 24, précise que les Membres de l'Organisation "confèrent au Conseil de sécurité la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales".

23. L'expérience d'un monde troublé par d'innombrables différends a conduit les fondateurs de l'Organisation à unir de façon indissoluble le concept de la paix avec celui de la sécurité. La paix assurée par la Charte doit nécessairement se fonder sur les buts et principes tels que l'égalité souveraine de tous les Etats, le respect de leur souveraineté, la condamnation de la menace ou de l'emploi de la force

contre l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique de tout Etat.

24. La paix et la sécurité internationales, dont le maintien a été confié par la Charte au Conseil de sécurité, impliquent nécessairement le respect des buts et principes. Pour cette raison, l'autodétermination, qui constitue l'essence de la souveraineté, doit être jalousement défendue, de même que le droit de tout Etat de se donner sa propre organisation interne et le droit des peuples qui se trouvent sous régime colonial de parvenir à un statut définitif d'Etats libres et indépendants.

25. C'est pour cette raison que ma délégation estime que les problèmes de la paix et de la sécurité doivent être examinés non seulement lorsque surgit une situation ou une rupture de l'ordre juridique international, mais qu'ils doivent être examinés sous un angle plus large car, parmi les devoirs du Conseil, figure celui de prévenir toute situation qui peut conduire à des frictions internationales.

26. Aujourd'hui, la menace des gigantesques arsenaux nucléaires est aussi grande que celle qu'implique la profonde inégalité existant entre les pays riches et pauvres. L'abîme économique et social entre les Etats développés et les Etats en développement constitue, en puissance, l'un des plus graves dangers pour la paix mondiale. Un tel danger est accentué par le fait que la distance qui sépare ces deux grands groupes d'Etats, au lieu de diminuer, n'a fait qu'augmenter progressivement. C'est la raison pour laquelle il est indispensable, aujourd'hui plus que jamais, que l'on respecte scrupuleusement le droit souverain que détient tout Etat de disposer librement de ses ressources naturelles au service du développement économique et du bien-être de son peuple, que ces ressources se trouvent sur son territoire, sur sa plate-forme continentale, dans sa mer territoriale ou dans toute autre partie de son territoire. La violation de la souveraineté permanente des peuples sur leurs ressources naturelles est une question qui ne peut laisser indifférent un organe qui, comme le Conseil de sécurité, s'est vu confier par la Charte la responsabilité principale du maintien de la paix.

27. Demain, 27 janvier 1973, sera signé l'accord grâce auquel la paix sera établie au Viet-Nam. Que Dieu fasse que ce soit une paix durable, pour que la partie de l'humanité qui vit dans la péninsule indochinoise, après tant de cruautés et de souffrances, puisse établir librement les plans de développement et de progrès qui apporteront à ce peuple le bonheur auquel il a droit.

28. Nous nous rendrons à Panama avec un sens de l'histoire et en souhaitant que quelque chose de positif puisse être accompli afin qu'en Amérique latine les buts et principes de la Charte prédominent et qu'il ne se produise pas une autre tragédie comme celle du Viet-Nam.

29. Le *PRESIDENT (interprétation de l'anglais)* : Je remercie le représentant du Panama des paroles aimables qu'il m'a adressées.

30. *M. ABDULLA (Soudan) [interprétation de l'anglais]* : Je ne veux pas retarder le Conseil et j'ai demandé à prendre

la parole principalement pour faire part à celui-ci de la décision que vient de prendre le groupe arabe en ce qui concerne la réunion du Conseil à Panama. Auparavant, je voudrais cependant m'associer aux sentiments mêlés de tristesse et de plaisir exprimés par le Président à propos des événements qui se sont produits au cours de ces derniers jours. Nous partageons sa tristesse et l'expression de ses condoléances à l'occasion du décès de l'ancien Président des Etats-Unis, Lyndon Johnson. Ma délégation tient à adresser ses sincères condoléances à la délégation des Etats-Unis. Nous voudrions également partager sa joie à propos de l'accord qui va être signé demain et nous formulons l'espoir qu'il apportera une paix durable non seulement au Viet-Nam mais à l'Asie du Sud-Est tout entière et qu'il mettra fin aux souffrances qui y ont régné depuis plus d'un quart de siècle.

31. J'en viens maintenant au plus récent des événements qui se sont produits, qui est important et très triste. Je veux parler du perfide assassinat d'Amílcar Cabral, chef du mouvement de l'indépendance de la Guinée (Bissau) et du Cap-Vert.

32. Les membres du Conseil ont rencontré Cabral au cours de notre réunion d'Addis-Abeba. Nous avons pu le voir dans les couloirs et à la Quatrième Commission, en tant qu'observateur, au cours de la dernière session de l'Assemblée générale. Je pense que tout le monde conviendra avec moi que Cabral était un être humain par excellence. C'était un héros, un combattant, un homme qui fit respecter profondément les révolutions en tant que révolutions par son comportement dans sa lutte contre la colonisation portugaise en Afrique. C'est pourquoi je ne crois pas que l'Afrique doive pleurer la mort d'Amílcar Cabral ni s'attrister.

33. Outre qu'il était un homme remarquable et très estimable, Amílcar Cabral avait une mission, une très noble mission, à accomplir; aussi ce perfide assassinat, dirigé par la main à laquelle nous pensons tous, en fait-il un martyr, et l'esprit des martyrs ne meurt jamais. Par conséquent, la mission qu'il avait entreprise au péril de sa vie — car il savait fort bien qu'un jour il serait lâchement tué — se poursuit, et l'objectif pour lequel il a œuvré — la liberté de son pays et de son peuple — ne saurait manquer de se réaliser.

34. L'Afrique ne pleurera pas la mort de Cabral car, je le répète, il est devenu un martyr, ce qui en soi donne une force nouvelle au mouvement de libération de son pays. Cela donnera aussi plus de puissance, de force et de vigueur à la réalisation des objectifs qu'il a toujours poursuivis avec tant de volonté et tant de courage. Ainsi, l'Afrique ne va pas pleurer Cabral.

35. J'ai déjà eu l'occasion de transmettre les condoléances de ma délégation à sa famille, au parti qu'il dirigeait, le PAIGC, ainsi qu'au groupe africain au cours de sa réunion. Mais je voudrais rendre aujourd'hui encore un hommage à cet homme qui s'est acquis le respect de l'ONU et du monde entier.

36. J'en viens maintenant à l'ordre du jour de notre séance. Je voudrais tout d'abord rendre hommage au

Secrétariat pour l'efficacité et la rapidité avec lesquelles il a pu nous présenter son rapport dans un délai très bref. Nous avons grandement bénéficié de ses avis et de ses conseils au cours de la réunion du Comité du Conseil pour les réunions hors siège.

37. Toutefois, je voulais essentiellement transmettre le message du groupe arabe, qui est toujours en réunion. Ses membres m'ont autorisé à annoncer au Conseil et, par l'intermédiaire du Conseil, au Gouvernement et à la délégation panaméens ainsi qu'au groupe latino-américain, qu'ils appuient sans réserve et à l'unanimité la demande du Gouvernement panaméen concernant la tenue de réunions du Conseil dans la ville de Panama du 15 au 21 mars. Ainsi, ayant déjà transmis au Conseil il y a quelque temps l'appui du groupe africain à la demande du Panama, je suis maintenant pleinement autorisé à lui transmettre aujourd'hui l'accord unanime du groupe arabe. Ma délégation se réjouit donc de pouvoir bénéficier de l'hospitalité et de l'amabilité du peuple panaméen dans sa capitale.

38. M. KOMATINA (Yougoslavie) [*interprétation de l'anglais*]: J'aimerais également être bref, mais les événements importants et extraordinaires de ces derniers jours, qui nous concernent tous, ainsi que la paix et la sécurité en général font que ma délégation, comme les autres, estime devoir en parler, à cette première réunion du Conseil de sécurité où nous en avons l'occasion, avant de faire quelques brèves observations sur la question à l'ordre du jour.

39. Je suis très heureux de pouvoir déclarer ici que le Gouvernement et le peuple yougoslaves se félicitent qu'un accord soit intervenu pour mettre fin à la guerre et rétablir la paix au Viet-Nam, nouvelle que tous les pays du monde épris de paix ont reçue avec un profond soulagement et un grand espoir. Grâce à cet accord, qui doit être signé demain, le peuple vietnamien poursuivra la mise en œuvre de son droit légitime à décider lui-même de son sort, dans la paix et sans ingérence extérieure. Et ce ne sera pas seulement dans l'intérêt du peuple du Viet-Nam mais dans celui de tous les peuples du monde, et notamment de ceux de l'Asie. Nous croyons qu'il sera ainsi possible d'établir une paix durable dans d'autres pays de l'Indochine également et que les peuples de la région pourront choisir eux-mêmes, indépendamment, leur mode de développement.

40. Le peuple héroïque du Viet-Nam s'est acquis l'admiration du monde entier pour sa longue lutte pour l'indépendance, la liberté et l'unité, au prix d'immenses souffrances. C'est pourquoi nous sommes absolument convaincus qu'il s'attend à juste titre au plus large appui international possible dans la mise en œuvre, sur le plan pratique, de l'accord intervenu, afin de pouvoir jouir pleinement de ses droits souverains, car c'est là l'un des objectifs de la lutte des hommes épris de paix et de liberté pour la défense de l'indépendance et de la paix dans le monde. Fidèle à sa conviction que la liberté et l'indépendance d'un peuple sont indissolubles du droit à la liberté et à l'indépendance de tous les peuples, la Yougoslavie continuera résolument d'appuyer l'entière réalisation des objectifs de la lutte du peuple vietnamien.

41. Si les importants événements intervenus au Viet-Nam sont une cause de soulagement et d'espérance, dans une autre partie du monde, en Afrique, le lâche assassinat d'Amílcar Cabral, secrétaire général du parti africain de l'indépendance de la Guinée (Bissau) et du Cap-Vert, et la situation explosive créée à la frontière de la Zambie par le blocus et les mouvements de troupes du régime raciste illégal d'Ian Smith représentent une tragédie et un danger accru.

42. Le peuple et le Gouvernement yougoslaves ont appris avec une profonde indignation et une immense douleur le cruel assassinat d'Amílcar Cabral. Sa disparition est une grande perte pour le mouvement qu'il dirigeait et pour tous les mouvements de libération africains, pour lesquels sa vie et son œuvre seront une inspiration et un exemple durables dans la lutte contre le colonialisme et le racisme, pour la liberté et l'indépendance.

43. Cet assassinat est un jalon de plus dans la suite des efforts scélérats des racistes et des colonialistes pour s'opposer au cours de l'histoire et maintenir leur domination. Mais l'histoire nous enseigne qu'en supprimant un chef on n'arrête pas un mouvement, on ne ralentit pas la lutte quand le peuple tout entier est résolu à la mener, comme c'était si évidemment le cas dans le combat d'Amílcar Cabral. En condamnant vigoureusement cet acte criminel, la Yougoslavie, avec tous les peuples d'Afrique et tous ceux qui les appuient non seulement dans l'intérêt du continent africain mais dans celui de la liberté et de la paix pour toute l'humanité, exprime sa foi profonde dans la juste lutte des peuples de Guinée (Bissau) et d'Afrique et s'engage de nouveau à leur donner une aide et une assistance directes.

44. J'ai le pénible devoir de transmettre les condoléances émues de ma délégation au Gouvernement et au peuple des Etats-Unis à la suite du décès de leur ancien président, Lyndon Baines Johnson.

45. Je passe maintenant à la décision du Conseil de sécurité aujourd'hui d'adopter par consensus le rapport du Comité du Conseil pour les réunions hors siège au sujet de notre prochaine réunion dans la ville de Panama. Je serai très bref car ma délégation a déjà exposé, au cours de la séance du Conseil du 16 janvier [1685^{ème} séance], notre point de vue et nos recommandations concernant notre réunion dans cette ville. Nous nous félicitons grandement de ce que le Comité ait pu soumettre au Conseil un rapport unanime. A cet égard, je tiens à remercier le Comité de ce qu'il a accompli sous la direction énergique de notre président.

46. Nous nous rendons fort bien compte de l'importance pour tous les intéressés de cette réunion à Panama, en Amérique latine. Le Conseil a pris là une décision opportune qui est tout à son honneur. Compte pleinement tenu des aspects politiques et psychologiques fort importants de la réunion du Conseil à Panama, ma délégation est décidée à travailler en étroite coopération avec nos amis latino-américains et avec tous les membres du Conseil pour que

cette réunion soit un aussi grand succès historique que celle que nous avons tenue en Afrique.

47. Comme nous l'avons dit déjà, nous nous félicitons de l'esprit qui présidera à cette réunion à Panama, qui aura pour objet non pas de marquer des points mais d'essayer de persuader, d'essayer de désamorcer, si nous le pouvons, certains conflits en puissance, d'essayer de marquer notre intérêt, de suggérer des principes, des bases et des méthodes qui permettront d'arriver à des solutions, d'essayer de mobiliser l'attention de la communauté internationale sur ce qui est fait et devrait être fait pour répondre aux justes demandes des peuples et à leurs droits légitimes. L'ordre du jour que nous avons adopté pour Panama nous permettra, nous en sommes convaincus, de traiter de tous les problèmes pertinents.

48. Ma délégation, comme d'autres, est reconnaissante au Gouvernement panaméen d'avoir invité le Conseil et d'offrir une contribution généreuse qui permettra de couvrir une partie importante des frais de cette réunion, et nous sommes certains d'avoir, tant du point de vue financier que dans les autres domaines, tiré parti de l'utile expérience acquise à Addis-Abeba.

49. Pour notre part, nous attendons avec intérêt la réunion de Panama, et ce pour une raison supplémentaire : nous la considérons comme un nouvel aspect du travail et du rôle du Conseil, conforme aux exigences du monde contemporain comme aux tendances et besoins fondamentaux dont nous devons tenir compte si nous voulons remplir notre rôle d'organe principal de l'Organisation des Nations Unies responsable du maintien de la paix et de la sécurité internationales.

50. M. PHILLIPS (Etats-Unis d'Amérique) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord vous adresser, ainsi qu'à chacun des membres du Conseil qui ont pris la parole ce matin, nos remerciements sincères pour les condoléances et l'hommage chaleureux qui ont été exprimés à l'occasion de la mort de l'ancien président Lyndon Baines Johnson. Je puis vous assurer que ces sentiments et ces hommages seront communiqués à Mme Johnson et aux membres de la famille du disparu.

51. Je voudrais également dire que nous partageons avec tous les membres du Conseil et, je crois, avec le monde entier un sentiment profond de soulagement et de satisfaction du fait que le long conflit du Viet-Nam touche à sa fin. Nous espérons sincèrement que l'arrêt des hostilités dans ce pays permettra de faire rapidement cesser les hostilités et de faire régner une paix permanente chez tous les peuples d'Indochine.

52. Enfin, je voudrais me joindre aux orateurs précédents pour dire, au nom de ma délégation et de moi-même personnellement, nos regrets au sujet de la mort tragique et prématurée de M. Amílcar Cabral. Je voudrais rapporter ici les paroles prononcées par le porte-parole officiel du Département d'Etat au cours d'une conférence de presse le 22 janvier :

“Il va sans dire que M. Cabral était une personnalité importante sur la scène africaine et qu’il était très connu aux Etats-Unis. Le Gouvernement des Etats-Unis regrette profondément et déplore sincèrement les actes de violence de cette nature.”

53. Si je puis passer maintenant à l’ordre du jour dont nous sommes saisis, je dirai que les Etats-Unis ont accepté le rapport, les recommandations et le projet de résolution contenus dans le document S/10868, dans le désir sincère de contribuer à une réunion efficace et harmonieuse du Conseil à Panama. Cependant, je manquerais de franchise si je ne disais que nous continuons à avoir des réserves quant à l’opportunité de telles réunions. L’ambassadeur Bush, dans la déclaration qu’il a faite au Conseil le 16 janvier [168^{ème} séance], a énuméré les graves réserves qui sont les nôtres à l’égard de cette réunion et de toute autre réunion du Conseil hors du Siège ne répondant pas aux critères de travail sérieux substantiel et constructif que doit respecter le Conseil s’il veut s’acquitter des responsabilités que lui confie la Charte. Je songe notamment à la disposition selon laquelle de telles réunions doivent faciliter sa tâche. Rien de ce qui s’est produit depuis lors ne nous autorise à croire que les réunions proposées répondent entièrement à ces critères. Comme M. Bush l’avait prévu dans sa déclaration, nous sommes saisis d’un ordre du jour si général et si vague qu’il ouvre la porte à un type de discussion générale qui relève plutôt de l’Assemblée générale que du Conseil de sécurité. En outre, il est permis de douter que ce genre de discussion rehausse le prestige du Conseil. Il n’est rien arrivé non plus qui nous permette de croire que le Conseil saura éviter la discussion de questions bilatérales dont il n’est pas saisi et dont un grand nombre risquent d’être évoquées dans le cadre d’un ordre du jour aussi général. J’ajouterai que les commentaires faits ce matin par M. Boyd soulignent nettement ce fait.

54. Ma délégation a pris une part active aux discussions du Comité du Conseil de sécurité pour les réunions hors siège du Conseil et nous avons notamment essayé avec ténacité de faire en sorte que la réunion de Panama se déroule de manière efficace et rationnelle et que la décision de se réunir hors du Siège, en dépit de nos réserves graves, soit appliquée sans nuire à la possibilité pour le Conseil de remplir les responsabilités que lui confie la Charte. Je sais que mes collègues ici présents comprennent — et je suis certain que mon collègue du Panama le comprend lui aussi — que la position des Etats-Unis sur ces questions de financement et de bonne administration est inspirée par notre désir sincère d’assurer l’efficacité de l’ONU et non pas par des motifs politiques. Nos vues ont été systématiquement exprimées au cours des réunions du Comité l’année dernière et cette année.

55. Au moment où nous nous disposons à tenir cette réunion à Panama et à avoir des discussions de fond là-bas, je voudrais souligner le fait que ma délégation estime que nous devons garder présents à l’esprit les devoirs du Conseil de sécurité, organe de l’Organisation des Nations Unies principalement chargé par la Charte de la responsabilité du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Je tiens à assurer mes collègues que, quels que soient nos réserves et

nos doutes, la délégation des Etats-Unis se rendra à Panama dans le but positif de jouer un rôle utile et constructif, objectif qui, j’en suis certain, est celui de tous ceux qui sont autour de cette table.

56. M. ODERO-JOWI (Kenya) [interprétation de l’anglais] : Monsieur le Président, je voudrais, par votre intermédiaire, transmettre au représentant des Etats-Unis les condoléances les plus sincères de ma délégation à l’occasion du décès récent de l’ancien Président des Etats-Unis, M. Lyndon Johnson. Lyndon Johnson fut un grand dirigeant pour son pays. Il connaissait son peuple et respectait ses aspirations. C’était un homme d’Etat qui répondait de façon positive aux aspirations des citoyens les moins fortunés de son pays. Le pays entier pleure sa mort, et ma délégation s’associe sincèrement à ce deuil et espère que ce que l’ancien Président défendait et ce pour quoi il a lutté au nom de son pays continuera d’être défendu par ceux qui ont maintenant la responsabilité de diriger les affaires de l’Etat. Qu’il repose en paix.

57. Le cessez-le-feu imminent au Viet-Nam a été accueilli avec approbation dans le monde entier et ma délégation souhaite également qu’avec le cessez-le-feu au Viet-Nam la paix règne dans l’Indochine tout entière. Nous espérons aussi qu’il s’agira d’une paix permanente. Et nous espérons qu’avec l’instauration de la paix en Indochine le peuple indochinois tournera maintenant ses efforts vers la reconstruction et le développement économique et social.

58. Cette semaine, le peuple africain a été profondément bouleversé. La nouvelle de l’assassinat de notre héros, Amílcar Cabral, nous a porté un rude coup. C’était un de nos nationalistes les plus éminents; c’était un homme cultivé, une personnalité attachante. Il y a quelques semaines encore, il était parmi nous ici, à l’ONU. Il a pris la parole devant le Conseil et à la Quatrième Commission et a partagé avec nous, représentants africains, la tâche consistant à représenter le peuple africain et à parler pour lui. Son assassinat brutal ne peut que révéler la faillite et l’absence de base morale du système colonial portugais. Son assassinat est une accusation permanente de ce système en Afrique. Si l’assassinat d’Amílcar Cabral fut tramé et exécuté afin d’endiguer le flot du mouvement nationaliste en Guinée (Bissau), au Cap-Vert, en Angola et au Mozambique, je puis assurer le Conseil qu’il n’en sera pas ainsi. Ce n’est là qu’une leçon de l’histoire. L’histoire montre clairement que lorsqu’un peuple est décidé à obtenir la liberté et la dignité humaine aucune oppression ne peut l’en empêcher. Et ce sera le cas pour le peuple de la Guinée (Bissau) et du Cap-Vert, dont le chef et héros vient d’être assassiné.

59. Nous tenons à vous remercier chaleureusement, monsieur le Président, des sentiments de sympathie et des condoléances que vous avez exprimés. Le peuple de la Guinée (Bissau) en recevra le message et cela renforcera sa volonté de continuer la lutte pour libérer la Guinée (Bissau), avant la fin de l’année le cas échéant.

60. Passant maintenant à la question inscrite à l’ordre du jour, je voudrais dire que le Comité du Conseil pour les

réunions hors siège a fait du bon travail. Ses recommandations correspondent à nos désirs. Le Conseil doit prendre une part plus importante à la tâche qui consiste à travailler pour la paix et la sécurité dans le monde entier. Ma délégation est convaincue que cela ne peut pas toujours être accompli de façon efficace de New York. Nous sommes heureux de constater que la porte reste ouverte à la possibilité de réunions ultérieures hors du Siège, comme cela est indiqué au paragraphe 13 du rapport, et nous remercions sincèrement le Secrétariat d'avoir établi un document de travail très complet et très utile à l'intention du Comité. Nous appuyons les recommandations du Comité.

61. M. CHUANG Yen (Chine) [*traduction du chinois*] : La délégation chinoise est atterrée d'apprendre l'assassinat d'Amílcar Cabral et profondément attristée par son décès. M. Cabral était un noble fils de la Guinée (Bissau) et de l'Afrique et un ami sincère de la Chine. Il avait consacré sa vie à la lutte pour la libération nationale du peuple africain. Bien que les ennemis du peuple de la Guinée (Bissau) et de l'Afrique aient assassiné M. Cabral de la façon la plus méprisable, ils ne parviendront jamais à étouffer la cause de la libération du peuple de la Guinée (Bissau) et de l'Afrique. Leurs agissements ne peuvent au contraire que soulever la population et la pousser à poursuivre sa lutte jusqu'à sa libération nationale complète.

62. Le Comité du Conseil de sécurité pour les réunions hors siège du Conseil a étudié en détail la possibilité d'organiser une réunion à Panama; à la suite de son étude, il nous présente maintenant un rapport fondé sur le consensus auquel ont abouti les consultations. La délégation chinoise saisit cette occasion pour féliciter le Comité du résultat de ses travaux et constate avec plaisir que le Conseil a adopté à l'unanimité le rapport du Comité et le projet de résolution qu'il contient.

63. C'est la première fois que le Conseil de sécurité se réunira en Amérique latine. D'après l'ordre du jour établi par le Comité, cette réunion portera avant tout sur la discussion de certains problèmes urgents qui se posent en Amérique latine. Nous espérons qu'elle contribuera à appuyer la lutte que mènent les pays d'Amérique latine pour protéger leur indépendance nationale et affirmer leur souveraineté sur leurs ressources naturelles ainsi que pour s'opposer à l'agression, à l'ingérence, à la subversion et au contrôle des superpuissances. La délégation chinoise est prête à faire le maximum pour assurer le succès de cette réunion.

64. Sir Colin CROWE (Royaume-Uni) [*interprétation de l'anglais*] : L'expression du profond chagrin ressenti dans mon pays à l'occasion du décès du président Johnson a déjà été communiquée à sa famille ainsi qu'au peuple et au Gouvernement américains dans des messages de la Reine et de membres de mon gouvernement. Je n'ai plus maintenant qu'à exprimer à nos collègues de la délégation des Etats-Unis toutes les condoléances de la délégation britannique pour la perte qu'eux-mêmes et leurs compatriotes viennent de subir.

65. Je voudrais également saisir cette occasion pour joindre ma délégation à l'hommage rendu par d'autres membres du Conseil à M. Amílcar Cabral. Nous partageons pleinement les sentiments d'horreur choquante provoqués par sa mort. Si ma délégation n'avait peut-être pas eu avec lui les contacts étroits que d'autres ont mentionnés, il était devenu pour nous, au cours de ces dernières années, un personnage connu et nous en étions venus à respecter profondément l'homme qu'il était. Ma délégation n'a cessé de déplorer le recours à la violence à des fins politiques car elle est tout aussi inutile qu'inhumaine, et nous ne pouvons que condamner ce dernier meurtre. Nous adressons à la famille et aux compatriotes de M. Cabral nos très sincères condoléances.

66. Ce sont là de tristes événements, mais cette semaine a toutefois connu également un fait qui a réjoui nos cœurs. Je veux parler, bien sûr, du cessez-le-feu au Viet-Nam. Je voudrais, monsieur le Président, m'associer aux sentiments que vous avez exprimés à propos de cet événement que nous espérons et attendions depuis si longtemps. Nous partageons le grand soulagement ressenti dans le monde et nous tenons à assurer aux gouvernements intéressés et au peuple de l'Indochine que nous sommes tout prêts à les aider dans la tâche qui reste maintenant à accomplir : réaliser la paix dans la réconciliation.

67. M. JAIN (Inde) [*interprétation de l'anglais*] : Depuis la dernière réunion du Conseil, le monde a connu des événements importants, certains réconfortants, d'autres troublants. Avant de parler de la question inscrite à l'ordre du jour, il me paraît opportun d'en parler brièvement.

68. Le Gouvernement et le peuple indiens ont accueilli avec un très profond soulagement la nouvelle du parafe apposé sur l'accord de paix au Viet-Nam; nous nous félicitons de voir ainsi finir la guerre du Viet-Nam. L'Inde n'a cessé d'appuyer le règlement négocié comme seul moyen d'arriver à une paix durable; nous avons par conséquent exprimé notre satisfaction devant les efforts tenaces des deux parties pour parvenir à un tel règlement négocié. Nous espérons sincèrement qu'il s'agira là d'une étape vers une paix durable non seulement au Viet-Nam mais dans l'Indochine tout entière. Maintenant que cette guerre tragique arrive enfin à son terme, nous devons tous nous consacrer à la double tâche qui consiste à consolider la paix et à coopérer au relèvement économique de cette région déchirée par la guerre et à la réadaptation de sa population très éprouvée.

69. L'assassinat brutal de M. Amílcar Cabral, l'éminent chef du peuple de la Guinée (Bissau) et du Cap-Vert, ce combattant courageux pour la liberté de son pays, a profondément attristé le Gouvernement et le peuple indiens. Ailleurs à l'ONU, ma délégation a déjà eu l'occasion d'exprimer son bouleversement et son horreur à la nouvelle de ce tragique événement. Elle voudrait cependant exprimer une fois de plus toute sa sympathie et ses condoléances à nos amis africains, et notamment à la population de la Guinée (Bissau) et du Cap-Vert, pour la perte qu'ils viennent d'éprouver à un moment décisif de la lutte de libération du continent. Nous sommes toutefois convaincus

qu'en dépit de la disparition de M. Cabral la façon dont il a été tragiquement éliminé de la lutte de libération donnera à celle-ci un nouvel élan. Nous sommes persuadés que la lutte se poursuivra et que la cause pour laquelle M. Cabral a donné sa vie à la fleur de l'âge finira par triompher.

70. Ma délégation saisit également cette occasion pour adresser à la délégation des Etats-Unis ses très sincères condoléances à l'occasion du décès de l'ancien Président des Etats-Unis, Lyndon Baines Johnson. Sa mémoire survivra longtemps en tant qu'homme d'Etat éminent et chef dévoué qui a laissé son empreinte dans l'histoire de son pays et celle du monde.

71. J'en viens maintenant à l'ordre du jour. Ma délégation a noté avec une vive satisfaction que le projet de résolution recommandé par le Comité du Conseil de sécurité pour les réunions hors siège du Conseil a été adopté à l'unanimité. Au nom de ma délégation, je tiens à vous féliciter, monsieur le Président, de l'efficacité, de l'habileté et de la persuasion avec lesquelles vous avez dirigé les débats du Comité, lui permettant ainsi d'élaborer, de manière harmonieuse et rapide, un rapport clair et complet. Ce rapport est éloquent. Le Comité a été en mesure d'examiner tous les aspects — techniques, administratifs, financiers, juridiques et politiques — de la réunion du Conseil à Panama, dont le principe avait déjà été arrêté par le Conseil. Le Secrétariat a fourni des renseignements utiles au cours de cet examen détaillé; après cela, le Comité a présenté au Conseil des recommandations concertées, notamment une recommandation sur l'ordre du jour. Nous sommes heureux que toutes ces recommandations aient été adoptées à l'unanimité par le Conseil.

72. Nous voudrions également souligner une fois de plus à ce sujet certaines des considérations qui ont dicté notre attitude au cours des discussions sur la question.

73. Tout d'abord, la proposition du Panama avait été approuvée à l'unanimité par le groupe latino-américain; nous avons donc considéré qu'il y avait là l'expression des désirs et des aspirations de tous les pays de cette importante région. En acceptant en principe la proposition lors de sa dernière réunion, le Conseil a déjà souligné la nécessité et l'opportunité de voir le Conseil réagir de manière rapide et positive au désir unanime d'un groupe important d'Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies. Nous avons également noté que de nombreux Etats Membres d'autres parties du monde ont déjà accueilli favorablement la décision de principe du Conseil de se réunir dans un proche avenir dans la ville de Panama.

74. Ensuite, il convient de mettre en relief le fait que si le Conseil a pris cette décision à l'occasion de la proposition faite par le Panama, les réunions à Panama auront lieu à la suite de la décision du Conseil lui-même. Cette décision ne peut reposer que sur les pouvoirs que la Charte lui attribue. Nous estimons donc que le Conseil agit en vertu du paragraphe 3 de l'Article 28 de la Charte, qui l'autorise à "tenir des réunions à tous-endeux autres que le Siège de l'Organisation qu'il juge les plus propres à faciliter sa tâche".

75. Enfin, ma délégation est heureuse que nos débats à l'échelon du Comité aient eu pour résultat un accord sur un ordre du jour général et large qui, d'une part, permet la souplesse et, d'autre part, nous donne la possibilité de nous saisir des problèmes de la région de l'Amérique latine dans son ensemble. L'attitude de souplesse et de sens pratique adoptée par le représentant du Panama à cet égard a, sans aucun doute, beaucoup facilité la tâche des membres du Conseil, qui se sont entendus par consensus sur un libellé concerté de l'ordre du jour de la réunion à Panama.

76. Comme l'indique le rapport du Comité, les incidences financières de la décision que nous avons prise aujourd'hui ont été examinées en détail et longuement débattues. Le Secrétariat a préparé avec le plus grand soin les prévisions de dépenses en se fondant sur l'expérience acquise l'année dernière lorsque le Conseil a siégé à Addis-Abeba et en songeant constamment à la nécessité de faire des économies sans que l'efficacité en souffre.

77. Nous sommes heureux que, sur le plan des finances et de l'organisation, notre tâche ait été grandement facilitée par la générosité du Gouvernement panaméen et par les services qu'il a bien voulu mettre à la disposition du Conseil. Nous félicitons vivement le représentant du Panama de la façon rapide dont la demande de son gouvernement s'est transformée en une décision du Conseil — processus dans lequel la façon très habile dont il a traité diverses questions et une attitude constante de souplesse et de bonne volonté ont joué un rôle non négligeable. Nous espérons qu'avec les préparatifs déjà faits la base voulue existe pour nos réunions à Panama. Nous sommes certains que l'esprit constructif qui a facilité ces préparatifs assurera également la réussite de notre réunion dans la ville de Panama.

78. Le PRESIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le représentant de l'Inde des paroles aimables qu'il a prononcées à mon égard, et je voudrais étendre ces remerciements à tous les membres du Comité du Conseil pour les réunions hors siège ainsi qu'à tous les membres du Secrétariat.

79. M. MADDY (Guinée) : Je tiens tout d'abord à remercier les représentants pour les déclarations qu'ils viennent de faire, déclarations au cours desquelles ils ont rendu hommage à notre regretté frère et ami Amílcar Cabral, secrétaire général du PAIGC, assassiné à Conakry avec la complicité du gouvernement fasciste portugais. Nos remerciements vont également à tous les peuples du monde qui partagent ce moment douloureux avec le peuple combattant de Guinée (Bissau) en particulier, et de l'Afrique en général. La mort de Cabral ne freinera pas la lutte du peuple frère de Guinée (Bissau) mais servira au contraire de stimulant aux combattants du PAIGC pour libérer leur pays le plus tôt possible. Le peuple de la République de Guinée continuera, comme par le passé, à accorder tout son appui matériel et moral au PAIGC jusqu'à la victoire finale.

80. Au peuple américain, la délégation guinéenne présente ses condoléances pour la perte de son ancien président, Lyndon Johnson.

81. En ce qui concerne l'accord de paix survenu au Viet-Nam, le peuple, le Gouvernement et le parti démocratique de Guinée s'en réjouissent et félicitent les peuples américain et vietnamien, qui n'ont ménagé aucun effort pour mettre fin à cette guerre atroce qui a semé tant de souffrances et de haine.

82. A propos de la prochaine réunion du Conseil de sécurité à Panama, la délégation guinéenne se réjouit de la bonne compréhension qui s'est manifestée entre les membres, permettant ainsi la tenue de cette réunion. Nous espérons qu'elle portera des fruits pour les peuples de la région et servira les intérêts de l'humanité tout entière.

83. Sir Laurence McINTYRE (Australie) [*interprétation de l'anglais*] : Je voudrais tout d'abord reprendre et compléter ce que d'autres orateurs ont déjà dit en offrant leurs condoléances au peuple américain à l'occasion de la mort de l'ancien président Johnson. Pour rendre hommage à l'ancien Président, et au nom de ma délégation, je crois n'avoir rien de mieux à faire que de citer le texte d'une déclaration que le Premier Ministre d'Australie, M. Whitlam, a faite il y a deux jours seulement. M. Whitlam a dit :

"Lyndon Johnson restera pour la postérité l'un des plus grands réformateurs parmi les présidents des Etats-Unis. Rien ne viendra atténuer le souvenir de ses réalisations. Il prit ses fonctions dans des circonstances difficiles et tragiques et assumait ses hautes responsabilités avec courage et distinction. Lors des élections de 1964, il fut élu avec le nombre de voix le plus élevé de l'histoire de la République. Sous son administration, le 90ème Congrès fut l'un des plus actifs de l'histoire de son pays, ayant réalisé sur le plan social et dans le domaine de la législation de protection sociale des innovations qui n'ont pas eu leur pareil dans notre génération. En ce qui concerne les affaires intérieures, il fut le plus grand président depuis Franklin D. Roosevelt. Le président Johnson fit participer son pays davantage que ses prédécesseurs à la guerre du Viet-Nam. Il fut, au sens propre, une victime de ce désastreux conflit. Pourtant, personne plus que lui ne se serait davantage félicité des mesures actuellement prises pour aboutir à un règlement pacifique.

"Le peuple australien a un souvenir vivant et chaleureux de ses visites en Australie en 1942, en octobre 1966 et en décembre 1967. Il a été le seul Président américain à avoir visité ce pays alors qu'il était en fonction; il l'a visité deux fois alors qu'il était président. Sa présence aux funérailles de l'ancien premier ministre Harold Holt fut la marque de son affection pour le peuple australien et de la haute estime dans laquelle il tenait l'alliance australo-américaine. Au nom du Gouvernement australien, j'adresse à sa famille et au peuple américain notre profonde sympathie pour la perte qu'ils ont subie."

84. Je voudrais dire aussi quelques mots au sujet de l'assassinat tragique de M. Amílcar Cabral, assassinat que ma délégation, comme les autres délégations, a appris avec un profond bouleversement.

85. Bien que je n'aie pas eu moi-même l'occasion de rencontrer M. Cabral en personne lorsqu'il était à New York

l'année dernière, les membres de ma délégation qui l'ont rencontré ont été fortement impressionnés par sa sincérité et son dévouement, par sa modestie, par ses qualités certaines, par sa modération et par son désir fervent d'aboutir à un règlement qui donne à son peuple la maîtrise de son propre destin mais qui soit réalisé par la bonne volonté et par la négociation et qui puisse contribuer à la renaissance de l'harmonie, de l'amitié et de la coopération entre le Portugal et l'Afrique. Nous croyons fermement que tel était le but essentiel et durable de M. Cabral. Les responsables de son meurtre ont porté, selon nous, un très grand préjudice à l'Afrique dans son ensemble et au peuple de la Guinée (Bissau) et des îles du Cap-Vert. Ils ont porté un grand préjudice à la cause de la liberté et de la dignité que représentait Amílcar Cabral. Espérons tout au moins qu'à travers la répugnance qu'aura éveillée cet acte de violence insensé il puisse, dans sa mort comme il l'a fait dans sa vie, apporter sa contribution à la réalisation des nobles buts qu'il recherchait.

86. Monsieur le Président, je voudrais aussi revenir sur ce que vous avez dit au sujet du cessez-le-feu au Viet-Nam et faire écho à votre satisfaction profonde et au soulagement que vous avez ressenti après l'accord qui a été atteint, un accord qui, nous l'espérons tous fermement, conduira à un règlement final qui permettra au peuple de chaque moitié du Viet-Nam de déterminer son propre avenir et de vivre conformément à ses désirs sans aucune influence ou pression extérieure. Nous partageons aussi fermement votre espoir qu'un cessez-le-feu dans la République khmère et au Laos suivra très bientôt. Vous avez fait remarquer combien la paix est nécessaire en Asie du Sud-Est pour que les pays de cette région puissent réussir dans leurs efforts de reconstruction et pour qu'ils soient à même de créer des sociétés fondées sur la justice sociale et la prospérité. Vous avez aussi souligné la contribution que pourra apporter l'Indonésie grâce au rôle qui va être le sien dans le règlement vietnamien en vue du maintien d'une paix durable en Asie du Sud-Est. Nous saluons vos paroles avec chaleur.

87. Pour en venir maintenant à la question inscrite à l'ordre du jour, je voudrais commencer par exprimer ma satisfaction de voir que le Comité du Conseil de sécurité pour les réunions hors siège du Conseil a pu se mettre d'accord et produire un rapport et des recommandations que nous n'avons eu aucune difficulté, ce matin, à accepter sans discussion. Le Comité s'est trouvé devant certains problèmes, mais le fait que toutes les difficultés aient finalement été surmontées dans un esprit de compromis est un hommage rendu à votre patience et à votre esprit de compréhension, monsieur le Président, ainsi qu'à la volonté des membres du Comité de trouver un terrain d'entente.

88. Dans ma déclaration antérieure devant le Conseil [1684ème séance], j'ai dit que ma délégation avait quelques réserves quant à l'opportunité de tenir des réunions du Conseil hors siège et je n'y reviendrai pas maintenant. Je désire seulement assurer le représentant du Panama de la bonne volonté et du respect que ma délégation éprouve à son égard et envers son pays et de notre intention de collaborer pleinement et sincèrement au succès de la réunion du Conseil à Panama.

89. Le PRESIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le représentant de l'Australie de ses paroles aimables à mon égard.

90. M. JANKOWITSCH (Autriche) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord m'associer à vous-même et à tous les orateurs précédents qui, dans cette salle, ont exprimé un profond soulagement et une grande satisfaction d'apprendre la conclusion imminente d'un accord de cessez-le-feu au Viet-Nam. Ces dernières années en maintes occasions, et surtout à l'Assemblée générale, mon gouvernement a exprimé sa profonde inquiétude à l'égard de la persistance du conflit armé et des immenses souffrances humaines que cela entraînait en Asie du Sud-Est. La signature qui aura lieu demain de l'accord mettant fin aux hostilités est donc un événement historique dont il est encore difficile de mesurer l'ampleur. Nous espérons sincèrement que cet accord ouvrira la voie à une longue ère de paix et de stabilité pour tous les pays de l'Asie du Sud-Est.

91. Je voudrais m'adresser maintenant à la délégation des Etats-Unis en m'associant aux délégations qui ont déjà évoqué ici la perte douloureuse que vient de subir le peuple des Etats-Unis. Au nom de la délégation autrichienne, je voudrais adresser à nos amis de la délégation des Etats-Unis nos condoléances les plus sincères à l'occasion du décès du président Johnson. En sa personne, le peuple américain perd un grand chef, un homme de courage et de conviction, dont la vie a été entièrement consacrée à son peuple. Pendant ses fonctions présidentielles, le président Johnson était très connu dans mon pays et profondément respecté; le peuple autrichien participe donc à la tristesse et à la perte que ressent le peuple des Etats-Unis ces jours-ci.

92. Permettez-moi également de m'adresser aux délégations africaines ici présentes pour leur exprimer nos sentiments de tristesse très profonds à l'occasion de la mort tragique et prématurée de M. Amílcar Cabral, grand dirigeant africain dont les éminentes qualités d'homme d'Etat et la clairvoyance politique ont toujours été une source de grande admiration pour moi-même, qui ai eu l'honneur de le connaître, et pour tous ceux qui l'ont connu de son vivant. La perte que représente pour nous sa disparition tragique est plus sensible encore lorsque nous songeons que, tout dévoué qu'il fût à la cause de l'autodétermination et de l'indépendance nationale, M. Cabral ne manqua cependant jamais de préconiser le règlement des différends par des moyens pacifiques et négociés et, comme le représentant de l'Australie l'a si bien dit, il était décidé à rétablir un sentiment d'harmonie dans un esprit véritablement lusitanien entre le Portugal et les peuples d'Afrique. Nous espérons que le progrès de la décolonisation par des moyens pacifiques, sans violence, dont M. Cabral était le défenseur si éloquent, ne subira pas un tort irréparable du fait de sa mort.

93. Enfin, je dirai quelques mots brefs sur l'ordre du jour. En une occasion précédente [*1684ème séance*], ma délégation s'est félicitée de la proposition du Panama invitant le Conseil à aller se réunir dans sa capitale. Ma délégation se félicite également de la décision de principe prise dans ce

sens par le Conseil le 16 janvier dernier [*1685ème séance*]. Par conséquent, ma délégation tient à s'associer maintenant aux sentiments de satisfaction exprimés aujourd'hui au Conseil à la suite de la décision qui vient d'être prise en vue de convoquer le Conseil à Panama du 15 au 21 mars 1973.

94. Au cours des entretiens préparatoires qui ont eu lieu au sein du Comité du Conseil pour les réunions hors siège et au cours de nombreuses discussions officielles depuis le 16 janvier, un certain nombre de questions ont été traitées et réglées d'une manière qui nous donne toute satisfaction, afin de permettre au Conseil de parvenir à la décision qu'il a prise aujourd'hui. Nous avons été très sensibles, monsieur le Président, à votre manière de diriger les discussions, à votre savoir-faire, à la patience que vous avez manifestée au cours de ces débats, à l'esprit très généreux d'accommodement et de coopération de toutes les délégations au cours de ce travail et à la manière efficace et excellente dont le Secrétariat et ses divers départements ont contribué à la préparation de notre rapport.

95. Ces différents échanges de vues et cette expérience enrichissante ont confirmé l'espoir de ma délégation que la réunion de Panama sera fructueuse et marquée par un esprit de coopération. Nous comptons qu'elle contribuera utilement et compte tenu des problèmes de la région à la réalisation des principales fonctions de cet organe : le renforcement et le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Espérons aussi que le travail que l'on attend du Conseil à Panama pourra être dûment préparé au cours de nouvelles discussions dans les semaines à venir afin que nos délibérations soient utiles, propices à des solutions et marquées comme à l'accoutumée par l'esprit de compréhension et de coopération qui heureusement se manifeste si souvent dans cette salle.

96. Ma délégation est convaincue que le Gouvernement panaméen, de son côté, fera tout pour contribuer à cet objectif en fournissant notamment — et ceci n'est pas dépourvu d'importance — les services techniques voulus. Je saisis cette occasion pour exprimer une fois de plus au Gouvernement panaméen notre reconnaissance de tout ce qu'il fait à cet égard afin de faciliter le travail du Conseil et des délégations qui iront à Panama.

97. M. de GUIRINGAUD (France) : Depuis douze ans, l'Afrique nous a donné la mesure de sa richesse en personnalités aptes à la fois à concevoir de vastes desseins politiques et à aborder, avec un sens très vif du concret, les problèmes plus terre à terre de l'administration quotidienne. M. Amílcar Cabral, assassiné la semaine dernière dans des circonstances qui demeurent obscures, appartenait à cette catégorie d'hommes. Lorsqu'il s'était adressé à nous, il y a moins d'un an, lors de la réunion du Conseil à Addis-Abeba [*1632ème séance*], il avait, dans son exposé, su parler avec un égal talent de ses espoirs et de ses ambitions pour le territoire dont il était originaire et des mesures prises ou projetées pour alléger la peine des habitants. Et, à l'occasion d'un échange de propos qui la concernait plus particulièrement, ma délégation avait apprécié chez cet homme de combat ce sens très vif de l'humour dont nous savons qu'il est le reflet d'une certaine dispo-

sition à comprendre les autres. Chez ce militant passionné, ardent, mais jamais sectaire, la volonté d'accomplir ce qu'il considérait comme sa mission cohabitait avec un souci constant de connaître le point de vue des autres, de le comprendre et, le cas échéant, d'en faire son profit. La paix n'a rien à gagner au meurtre de l'un des protagonistes d'un conflit, et il est navrant que nous ayons aujourd'hui à regretter non seulement la disparition d'Amílcar Cabral, mais aussi sa mort brutale sous les coups d'un assassin. Une fois de plus, la délégation française déplore et condamne de la manière la plus ferme le déchaînement de la violence. Ma délégation voudrait du moins espérer que cette perte d'une personnalité à certains égards irremplaçable incitera tous ceux qu'elle touche à rechercher, avec une détermination nouvelle, les moyens convenables pour que l'harmonie règne dans cette partie de l'Afrique qui, non moins que le reste du continent, doit pouvoir se consacrer exclusivement à la rude tâche du développement.

98. Je voudrais maintenant exprimer ici mes condoléances à la délégation des Etats-Unis pour la disparition de ce grand Américain que fut le président Lyndon B. Johnson. Parvenu à la présidence dans des conditions dramatiques, Lyndon B. Johnson dut assumer sur le plan extérieur un héritage lourd de périls. Conscient de l'ampleur de sa mission et des responsabilités de son pays, il a certainement voulu de toutes ses forces mettre fin au douloureux conflit du Viet-Nam. Disparu à la veille même de la signature du cessez-le-feu, il aura, espérons-le, pu penser que la paix qu'il avait tant cherchée était enfin proche. L'histoire appréciera son rôle à cet égard avec plus de sérénité que nous ne pouvons le faire. En revanche, l'unanimité paraît dès maintenant acquise pour constater qu'il a apporté une contribution majeure à l'évolution de son pays dans le domaine social et dans celui des droits civiques. Sans vouloir porter un jugement sur un aspect de l'activité du président Johnson qui relève de la seule appréciation du peuple américain, je salue l'esprit qui l'animait lorsqu'il conçut son projet de *Great Society*. Pour l'opinion française, Lyndon Johnson demeurera l'homme généreux qui plaçait ces questions, auxquelles nous sommes particulièrement sensibles, au premier plan de ses préoccupations.

99. Je voudrais maintenant dire combien mon pays se réjouit de la conclusion imminente de la cessation des hostilités au Viet-Nam. La France, qui s'est toujours prononcée en faveur d'une solution négociée du long et douloureux conflit indochinois, se félicite au plus haut point de l'heureuse issue de la Conférence de Paris et souhaite que les dispositions de l'accord soient appliquées par toutes les parties concernées dans un esprit de sincérité et de concorde. Nos pensées se tournent tout particulièrement vers le peuple vietnamien lui-même, si cruellement éprouvé par la guerre et que la communauté internationale se doit d'aider à retrouver des conditions de vie normales pour sortir de tant d'années de souffrances.

100. Je voudrais maintenant aborder le sujet qui est l'objet même de la réunion que nous tenons aujourd'hui. N'ayant pu assister personnellement à la réunion du Conseil le 16 janvier, au cours de laquelle le Conseil a pris une décision de principe favorable à l'invitation qui nous était

faite par le Gouvernement panaméen, je voudrais très brièvement préciser la position de ma délégation au sujet de la prochaine réunion du Conseil à Panama.

101. La sympathie avec laquelle nous avons accueilli dès l'origine la proposition des autorités panaméennes nous a guidés au cours des travaux préparatoires auxquels le Comité du Conseil pour les réunions hors siège s'est livré ces derniers jours. Les assurances qui nous ont été données par le représentant du Panama quant à l'organisation matérielle de la prochaine réunion, de même que les dispositions envisagées par le Secrétariat, nous ont incités à nous associer sans réserve aux recommandations formulées dans le rapport du Comité et à donner notre accord à la résolution qui vient d'être adoptée.

102. Cette attitude positive de ma délégation tient au fait que nous comprenons fort bien que les pays latino-américains souhaitent appeler l'attention du Conseil sur les problèmes de leur région qui, s'ils ne présentent pas aujourd'hui fort heureusement le caractère de crises ouvertes, seraient susceptibles d'engendrer des situations mettant en cause la paix et la sécurité internationales. Il s'agit de leur part, s'il en était besoin, d'un témoignage de sagesse à l'égard duquel en siégeant dans une capitale latino-américaine, à Panama, nous marquerons notre appréciation. Nous la marquerons mieux encore en recherchant des solutions positives aux problèmes qui nous seront soumis. Ma délégation, pour sa part, abordera cette réunion avec le même esprit positif et constructif qui l'a animée jusqu'ici.

103. A cet égard, comme nous l'avons souligné le 16 janvier [1684^{ème} séance], le succès de nos réunions, s'il dépend naturellement de la volonté commune de répondre à l'attente des pays de la région, est également subordonné à un travail préparatoire sérieux. Nous pensons que cette conviction est partagée par les délégations latino-américaines et qu'au cours des prochaines semaines celles-ci se livreront à ce travail.

104. Au moment où vous le jugerez le plus approprié, monsieur le Président, il nous semblerait de bonne méthode que vous réunissiez le groupe de travail plénier du Comité afin qu'il puisse, à la lumière des résultats atteints par le groupe latino-américain, dégager les perspectives principales qui s'ouvriront à nos propres travaux lorsque nous serons réunis à Panama. Il nous paraît en effet essentiel que cette réunion du Conseil de sécurité à Panama se traduise par un succès. Le caractère exceptionnel de réunions hors siège nous y contraint. Il est enfin de notre devoir de répondre ainsi à la confiance que nous témoignent les Etats latino-américains en nous invitant à nous saisir de leurs problèmes dans le cadre de notre responsabilité principale au regard du maintien de la paix et de la sécurité.

105. M. PÉREZ de CUÉLLAR (Pérou) [*interprétation de l'espagnol*] : En qualité de représentants d'un pays qui, il y a cent cinquante ans, est né d'une guerre d'indépendance, je voudrais renouveler mes profonds sentiments de condoléances à l'occasion du lâche assassinat d'Amílcar Cabral, valeureux chef du mouvement de libération de Guinée

(Bissau). Il restera dans l'histoire de l'Afrique l'une des plus grandes personnalités de la lutte contre le colonialisme sur le continent africain, à l'indépendance totale duquel tous les peuples du continent américain aspirent fraternellement.

106. Je voudrais également exprimer les condoléances de ma délégation à celle des Etats-Unis d'Amérique à l'occasion du décès de l'ancien président Lyndon B. Johnson, brillant homme d'Etat qui, en tant que sénateur, vice-président et président de son pays, a influencé de façon décisive la politique extérieure des Etats-Unis et du monde entier au cours des dix dernières années.

107. L'accord tant souhaité sur le cessez-le-feu au Viet-Nam a été accueilli par mon peuple et mon gouvernement avec joie et soulagement et dans l'espoir qu'il conduira à une paix durable le peuple le plus intensément et le plus longuement éprouvé par le fléau de la guerre au cours de ce siècle.

108. Je voudrais maintenant aborder la question inscrite à notre ordre du jour. Je le ferai brièvement car la décision unanime adoptée aujourd'hui reflète parfaitement le ferme désir que j'avais exprimé [1684^{ème} séance] au nom de mon pays en appuyant chaleureusement la proposition du Panama de tenir une réunion du Conseil dans sa capitale. Au nom de mon gouvernement, je forme une fois de plus des vœux pour le succès de cette réunion au Panama, noble pays qui, encore une fois, sera une fenêtre ouverte sur l'Amérique et qui nous donnera l'occasion de stimuler la reprise diplomatique de l'Organisation des Nations Unies. A ce propos, nous avons particulièrement apprécié l'appui donné par les groupes africain et arabe à cette proposition, qui ne fait que cimenter la solidarité des peuples du tiers monde face à leurs problèmes communs.

109. Enfin, monsieur le Président, je tiens à vous féliciter pour l'énergie, le tact et la patience avec lesquels vous avez dirigé les travaux du Comité du Conseil de sécurité pour les réunions hors siège du Conseil.

110. Le PRESIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le représentant du Pérou des paroles aimables qu'il vient de m'adresser.

111. M. ISSRAELYAN (Union des Républiques socialistes soviétiques) [*traduction du russe*] : La nouvelle annonçant que l'accord sur la cessation de la guerre et le rétablissement de la paix au Viet-Nam a été parafé a été accueilli avec un sentiment de profonde satisfaction en Union soviétique. Cet événement est considéré tout d'abord comme une victoire de l'héroïque peuple vietnamien, une victoire de la solidarité fraternelle dans le combat des pays socialistes qui donnent toute l'assistance et tout le soutien possibles au courageux peuple vietnamien. C'est une importante victoire pour les forces de la paix et de la liberté.

112. La position de principe ferme et constante de l'Union soviétique, qui s'est toujours rangée aux côtés du peuple vietnamien, est bien connue de tous. Dans son rapport sur le cinquantième anniversaire de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, le 21 décembre de

l'année dernière, le Secrétaire général du Comité central du parti communiste de l'Union soviétique, M. Brejnev, a déclaré :

"Nous avons toujours considéré que l'une des tâches principales de la politique étrangère de l'Union soviétique consistait à rechercher l'élimination du foyer de guerre en Indochine. C'est pourquoi nous apportons à nos amis vietnamiens une assistance active dans les efforts qu'ils déploient pour parvenir à un règlement pacifique équitable."

113. Monsieur le Président, permettez-moi de parler d'autres questions évoquées dans votre déclaration liminaire.

114. La nouvelle du décès tragique de cet éminent dirigeant du mouvement de libération nationale en Afrique qu'était le Secrétaire général du PAIGC, Amílcar Cabral, a suscité en Union soviétique un sentiment de profonde douleur. Amílcar Cabral était profondément respecté non seulement en Afrique mais aussi dans le monde entier. C'était un organisateur de talent de la lutte du peuple de la Guinée (Bissau) et des îles du Cap-Vert pour la liberté et l'indépendance et un courageux adversaire du colonialisme portugais et de ses protecteurs. Pour les peuples des pays socialistes, le nom d'Amílcar Cabral était le symbole même du combat héroïque livré par les populations de la Guinée (Bissau) et des îles du Cap-Vert pour leur libération. En Union soviétique, Cabral était connu comme un ami de notre pays. Je voudrais vous dire qu'assez récemment, en décembre dernier, Amílcar Cabral avait pris part à la célébration du cinquantième anniversaire de la création de l'Union soviétique. Sa déclaration, éloquente comme toujours, au cours de la séance solennelle restera longtemps gravée dans la mémoire du peuple soviétique. Le lâche assassinat de ce noble fils de l'Afrique qu'était Cabral constitue un de ces actes criminels que commettent le colonialisme et l'impérialisme pour étouffer la lutte de libération nationale des peuples africains. Nous adressons nos plus sincères condoléances aux populations de la Guinée (Bissau) et des îles du Cap-Vert, à la famille d'Amílcar Cabral et à tous ses amis africains à l'occasion de son décès.

115. La délégation soviétique transmet également ses condoléances à la délégation des Etats-Unis d'Amérique à l'occasion du décès de l'ancien Président des Etats-Unis, Lyndon Johnson, et prie la délégation des Etats-Unis de bien vouloir transmettre ces condoléances au peuple américain et à la famille du disparu.

116. Vous me permettrez d'en venir maintenant à la question inscrite à l'ordre du jour. Je serai bref.

117. Grâce à la coopération constructive des délégations sous la direction avisée du représentant de l'Indonésie, notre éminent président, le Comité pour les réunions hors siège du Conseil est parvenu à élaborer des recommandations dont la mise en œuvre — la délégation soviétique en est convaincue — permettra au Conseil de tenir dans la ville de Panama une réunion fructueuse. La délégation soviétique

voudrait saisir cette occasion pour signaler le rôle important que la délégation panaméenne, et notamment notre collègue l'ambassadeur Boyd, a joué dans l'élaboration de ces recommandations. Le travail préparatoire considérable accompli par le Conseil et par le Comité, comme en témoigne le rapport soumis à l'approbation du Conseil, permet d'escompter que la réunion que le Conseil tiendra à Panama sera couronnée de succès.

118. L'appui unanime donné par les pays d'Amérique latine à la proposition du Panama montre que cette initiative répond aux intérêts de tous les pays d'Amérique latine. La décision du groupe régional des pays africains — et aujourd'hui nous avons appris de notre ami le représentant du Soudan que les pays arabes avaient également accordé leur soutien à l'idée de cette réunion — de même que la discussion de la question au sein du Conseil et du Comité montrent que cette proposition reçoit en fait l'appui de la majorité absolue des Etats Membres de l'Organisation.

119. La délégation soviétique a appuyé activement la proposition du Gouvernement panaméen en vue de la convocation de cette réunion. On sait que l'Union soviétique ne cesse de préconiser un renforcement de l'action du Conseil de sécurité en tant qu'organe de l'Organisation des Nations Unies chargé au premier chef du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Nous voudrions signaler une fois de plus qu'il s'agit là d'un organe souverain de l'ONU qui décide lui-même de la façon de s'acquitter au mieux des responsabilités exceptionnellement importantes que lui confère la Charte en ce qui concerne le maintien de la paix et de la sécurité internationales. En prenant ses décisions sur les questions de fond qui lui sont soumises et en arrêtant la procédure d'examen de ces questions, le Conseil agit de façon entièrement conforme à sa responsabilité principale qui est, en vertu de la Charte, de maintenir la paix et la sécurité internationales.

120. En conclusion, la délégation de l'Union soviétique se déclare convaincue que la réunion du Conseil de sécurité à Panama favorisera le règlement des problèmes de l'Amérique latine concernant le renforcement de la paix et de la sécurité et le développement de la coopération internationale sur ce continent.

121. La délégation soviétique est prête à jouer un rôle actif au cours de cette réunion; elle est disposée à contribuer à la recherche de solutions constructives aux problèmes qui se posent dans les pays d'Amérique latine, conformément aux dispositions et aux principes de la Charte.

122. Le *PRESIDENT (interprétation de l'anglais)* : Je remercie le représentant de l'Union soviétique des aimables paroles qu'il m'a adressées.

123. En tant que représentant de l'INDONESIE, je voudrais faire une courte déclaration sur la question à l'ordre du jour. Certes, il peut y avoir quelques inconvénients à tenir des réunions hors siège mais, par ailleurs, il est difficile de nier que cela présente également des avantages qui, de l'avis de ma délégation, l'emportent sur les inconvénients.

124. En dehors des considérations concernant son travail de fond, le Conseil de sécurité, grâce à de telles réunions hors siège, sera à même de faire sentir sa présence plus directement aux peuples de la région où ces réunions ont lieu. De la sorte, les membres du Conseil auront la possibilité non seulement d'obtenir des données de première main sur les problèmes de la région mais encore d'y prendre un intérêt personnel. C'est compte tenu de ces considérations que ma délégation accepte avec gratitude l'invitation du Gouvernement panaméen et appuie la proposition tendant à tenir une série de réunions du Conseil dans la ville de Panama du 15 au 21 mars 1973.

125. Je tiens à remercier chaleureusement et sincèrement les membres du Comité pour les réunions hors siège du Conseil et les représentants du Secrétariat qui ont permis au Comité de terminer ses travaux dans les délais fixés par le Conseil.

126. Enfin, en tant que représentant d'un pays d'Asie, je voudrais exprimer l'espoir que si — je répète, si — dans l'avenir un pays d'Asie invite le Conseil à se réunir dans sa capitale, une telle proposition obtiendra un accueil aussi favorable.

127. *M. BOYD (Panama) [interprétation de l'espagnol]* : Bien que nous ayons l'intention de le faire d'une façon plus solennelle et plus protocolaire dans les jours qui suivront, qu'il me soit permis, au nom du Gouvernement panaméen et au nom de ma délégation, de remercier chaleureusement le groupe arabe du message qu'il nous a transmis par l'intermédiaire du représentant du Soudan nous informant que ce groupe important appuie à l'unanimité l'idée de tenir une réunion du Conseil de sécurité à Panama du 15 au 21 mars 1973.

128. Puisque nos délibérations touchent à leur fin, je voudrais, au nom de la délégation panaméenne, remercier très sincèrement tous ceux qui se sont prononcés cordialement aujourd'hui en faveur de la réunion du Conseil à Panama.

La séance est levée à 13 h 45.

كيفية الحصول على منشورات الأمم المتحدة

يمكن الحصول على منشورات الأمم المتحدة من المكتبات ودور التوزيع في جميع أنحاء العالم. استلم عنها من المكتبة التي تتعامل معها أو اكتب إلى : الأمم المتحدة، قسم البيع في نيويورك أو في جنيف.

如何购取联合国出版物

联合国出版物在全世界各地的书店和经售处均有发售。请向书店询问或写信到纽约或日内瓦的联合国销售组。

HOW TO OBTAIN UNITED NATIONS PUBLICATIONS

United Nations publications may be obtained from bookstores and distributors throughout the world. Consult your bookstore or write to: United Nations, Sales Section, New York or Geneva.

COMMENT SE PROCURER LES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES

Les publications des Nations Unies sont en vente dans les librairies et les agences dépositaires du monde entier. Informez-vous auprès de votre libraire ou adressez-vous à : Nations Unies, Section des ventes, New York ou Genève.

КАК ПОЛУЧИТЬ ИЗДАНИЯ ОРГАНИЗАЦИИ ОБЪЕДИНЕННЫХ НАЦИЙ

Издания Организации Объединенных Наций можно купить в книжных магазинах и агентствах во всех районах мира. Наводите справки об изданиях в вашем книжном магазине или пишите по адресу: Организация Объединенных Наций, Секция по продаже изданий, Нью-Йорк или Женева.

COMO CONSEGUIR PUBLICACIONES DE LAS NACIONES UNIDAS

Las publicaciones de las Naciones Unidas están en venta en librerías y casas distribuidoras en todas partes del mundo. Consulte a su librero o diríjase a: Naciones Unidas, Sección de Ventas, Nueva York o Ginebra.
